

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 05/07/2010

Réception par le Prefet : 05/07/2010

Publication : 09/07/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-9-8-6

Séance du vendredi 2 juillet 2010

PROGRAMME E758 LANGUE ET CULTURE REGIONALES AIDES DIVERSES AU THEATRE ALSACIEN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général
- VU la délibération n° CG-1-1-4 du 19 mars 2010 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° CG-2010-1-14 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général
- VU la délibération n° 2009/5-8/3 du 9 décembre 2009 relative au BP 2010 «Programme Langue et Culture Régionales»
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue :

- * au Groupement de Théâtre du Rhin, 147 avenue Aristide Briand 68200 MULHOUSE une aide de 750 € pour son Festival de Théâtre dialectal pour jeunes
- * au Théâtre Alsacien de Colmar un soutien de 750 € pour sa saison 2010

Précise que ces dépenses seront imputées sur le chapitre 65, nature 6574, fonction 28, programme E758.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté